

	SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - Maintien et Actualisation des Compétences -	FALS-SST-002-M Date : 01/08/2019 Page : 1/1
	Formation à la sécurité	

OBJECTIF GENERAL

Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale. A l'issue de la formation, le participant doit pouvoir adopter une posture de préventeur dans son entreprise et également être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence adaptés
- Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

CONTENU DE LA FORMATION :

Evaluation afin d'analyser les compétences manquantes parmi :

Protéger	La victime se plaint de brûlures
Examiner	La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
Faire alerter ou alerter	La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
La victime saigne abondamment	La victime ne répond pas mais respire
La victime s'étouffe	La victime ne répond pas et ne respire pas
La victime se plaint d'un malaise	La prévention

Réponse aux différentes problématiques suite à une évaluation et selon les risques rencontrés dans l'entreprise. Modifications réglementaires relatives à la formation Sauveteur Secouriste du Travail. Les différents thèmes étudiés et leurs durées respectives seront variables selon les besoins des stagiaires. Echanges d'expériences.

CADRE LEGISLATIF

Article R 4224-15 Créé par décret n°2008-244 du 07 mars 2008-art.(V)

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

PRE REQUIS :

Etre titulaire du SST en cours de validation

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques en face à face pédagogique avec un formateur agréé par l'INRS.
Utilisation des 3 mannequins, 1 DSA d'entraînement, valise de maquillage, Tête de coupe, téléphone d'alerte d'entraînement.

NOMBRE DE STAGIAIRES :

4 apprenants minimum à 10 apprenants maximum

DUREE :

1 journée totalisant 07h00

VALIDATION :

Une attestation sera délivrée en fin de formation, et en cas de réussite de l'évaluation, le certificat Sauveteur Secouriste du Travail. Un livret d'apprentissage sera remis au stagiaire.

Pour les personnes à mobilité réduite, nous contacter.

Responsable pédagogique : Anthony DUPRE